



FONGICIDE contre les maladies des céréales*

*Cf. tableau des usages.

Nepal®

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP

- Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), inférieur à 1% Naphtalène
- N,N-Diméthyldecane-1-amide

Classification RAC : 7

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2220015

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : bixafen
Teneur : 100g/l, soit 9.8% (m/m)
Famille chimique : carboxamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : fluopyram
Teneur : 100g/l, soit 9.8% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Description

Nepal est un fongicide contre les maladies des blé, orge, triticale et seigle.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement NEPAL, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve du pulvérisateur remplie aux deux tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire. Agiter le bidon avant toute utilisation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Consignes des ER		ATTENTION	
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU
SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU	SAUTER EN L'AIR ET EN L'EAU

* En cas d'urgence, se référer à la notice du produit. Dans ce cas, les mesures de sécurité doivent être prises en premier lieu et les mesures de protection des individus doivent être prises en dernier lieu.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle

(EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du



pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez les points d'eau.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les pollinisateurs.

Surveillez les conditions météorologiques.

Préservez la faune sauvage.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Septorioses, Rouilles	1.25 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 59	BBCH 59	1a, 6a, 7a
Seigle	Rhynchosporiose, Rouilles	1.25 l/ha	1 trait./an	BBCH59	1a, 6a, 7a

EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger



- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau..

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter

la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 5°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3082



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Triticale	Septorioses, Rouilles	1.25 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 59 1 trait./an	BBCH59	1a, 6a, 7a
Epeautre	Septorioses, Rouilles	1.25 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 59 1 trait./an	BBCH59	1a, 6a, 7a
Orge	Rhynchosporiose, Helminthosporiose, Ramulariose, Rouille naine	1.0 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 59 1 trait./an	BBCH59	1a, 6a, 7a

Helminthosporiose de l'orge : Efficacité montrée sur Pyrenophora teresBlé, rouilles : Efficacité montrée sur rouille brune Puccinia recondita

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

6. Divers
6a. . Pour éviter le développement de résistances de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge au bixafène et au fluopyram, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 1 application maximum par cycle cultural sur "blé" et "orge"

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

NEPAL est un fongicide composé de deux substances actives de la famille chimique des SDHI (inhibiteurs de la succénate déshydrogénase) : bixafène et fluopyram.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes, NEPAL s'emploie entre le début de la montaison jusqu'à la fin de l'épiaison (stades BBCH 30 à 59). NEPAL peut s'utiliser sur céréales destinées à la production de semences.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Pour éviter le développement de résistances de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge au bixafène et au fluopyram, le nombre d'applications de la préparation NEPAL est limité à 1 application au maximum cycle cultural sur "blé" et "orge".

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation NEPAL, il est recommandé d'associer NEPAL à d'autres substances actives appartenant à une autre famille chimique telles que les triazoles et de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la Note commune maladies des céréales.

Bayer CropScience France recommande également :

- D'utiliser la spécialité NEPAL en application préventive ou le plus tôt possible dans le cycle des maladies.
- De respecter les doses homologuées.

Classification FRAC

7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)



NEPAL s'utilise dans des volumes d'eau allant de 100 à 400 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture. Maintenir une agitation permanente de la bouillie dans la cuve de la phase de remplissage jusqu'à l'application.

Conditions du milieu

Ne pas traiter en cas d'hygrométrie inférieure à 60 % et par des températures gélives ou supérieures à 25 °C.
 En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Nepal® ▫ 100 g/l bixafen 100 g/l fluopyram ▫ AMM n°2220015 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B ▫ Danger par aspiration, catégorie 1 ▫ Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ▫ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▫ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▫ ▫ ▫ Danger ▫ ▫ ▫ H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
▫ H315 - Provoque une irritation cutanée. ▫ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▫ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▫ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)